

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais**  
**COMMUNE D'AMBILLOU**

**DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU**

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 juin, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 05 juin 2025.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 13	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, BARRIER Charles, MARECHAL Marielle, BOCAGE Jean-Yves, BROSSARD Angéline, TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie	
Etaient Absents 6	BETTE Thierry, <i>Absent</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> ROZO Emmanuelle, <i>Excusée</i> RICHARD Pascal, <i>Excusé</i> SUZANNE Julie, <i>Excusée</i> , DELETANG Claude, <i>Absent</i>	-- -- <i>Pouvoir à Charles Barrier</i> -- <i>Pouvoir à Garry TEIXEIRA</i> ---

**Votants : 15**

*Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.*

*Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.*

Lucette Carré a été désignée pour remplir cette fonction

**2025-016 – Adoption du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 13 mai 2025 a été diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le Maire demandera si les conseillers ont des observations à formuler.

En l'absence d'observations,

**Après délibération, le Conseil Municipal décide par 15 voix**

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du 13 mai 2025,
- **DE PROCEDER** à la signature de celui-ci par les personnes concernées.

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux  
Pour extrait certifié conforme